

Les données personnelles collectées via le dossier d'inscription papier sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès du Lycée Paul Constans de Montluçon.

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet de différents traitements mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale :

- la gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- la gestion administrative et financière ;
- le suivi de la scolarité (y compris lié à des scolarisations particulières), l'orientation et l'affectation ;
- la gestion des examens ;
- la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes...) ;
- l'utilisation d'outils de travail informatisés (Environnement numérique de travail, intranet, tablettes...);
- la gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes (contrôle d'accès).

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Le responsable des traitements est le chef d'établissement, pour tous les traitements réalisés au sein de l'établissement ;

Certains traitements comme la scolarisation des élèves en situation de handicap, la gestion de l'affectation en fonction des spécificités territoriales, le suivi de la scolarité (télé services d'inscription, livret scolaire numérique, affectation), ou encore la gestion des examens ... sont sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, du recteur d'académie (ou le directeur académique des services de l'Éducation nationale par délégation).

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005).

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

-Lycée Paul Constans de Montluçon ;

-Rectorat de Clermont-Ferrand

Aux institutions :

-Conseil Régional Rhône Alpes Auvergne en charge de l'établissement ;

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au proviseur du lycée Paul Constans ou M. Philippe Ballarin, délégué académique à la protection des données au Rectorat de Clermont-Ferrand.

Fiche d'information à destination des familles pour les traitements s'appuyant sur le contrôle d'accès et de vidéosurveillance

Ci-dessous l'ensemble des mentions d'informations à fournir aux familles si des dispositifs vidéo-surveillance et/ou contrôle d'accès sont en place dans un établissement scolaire.

Le conseil d'administration du lycée Paul Constans a approuvé l'utilisation d'un dispositif de contrôle d'accès et/ou de vidéosurveillance.

Responsable de traitement	Pour les collèges et lycées, le responsable de traitement est le chef d'établissement.
Finalités du traitement	Des caméras permettent de filmer l'extérieur de l'établissement afin de renforcer la sécurité de ses abords (portails et tourniquets)
	Un système de contrôle d'accès avec badge personnel est mis en place.
Base juridique du traitement	Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement
Catégories de données collectées et Personnes concernées	Images - Toutes les personnes circulant dans l'établissement (élèves, personnel de l'école et visiteurs éventuels) sont susceptibles d'être filmées.
	Contrôle par badge : Nom, prénom, classe, régime, date et heure d'entrée/sortie
Destinataires des données	Les images enregistrées par les caméras ou les données collectées par le dispositif de contrôle d'accès peuvent être visualisées par le proviseur ou l'adjointe-gestionnaire, les forces de l'ordre et les personnels de la société en charge de la maintenance du matériel, à cette seule fin.
Durée de conservation des données	Les images sont supprimées un mois après leur enregistrement. En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, ces images peuvent néanmoins être conservées sur un autre support accessible aux seules personnes habilitées dans ce cadre et ce, le temps du règlement des procédures liées à cet incident.
	Idem pour le dispositif de contrôle d'accès.
Droits des personnes concernées	<p>Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un ensemble de droits sur vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter directement le proviseur du lycée.</p> <p>Vous pouvez exercer auprès du Responsable de traitement ou contacter le délégué à la protection des données de l'académie. En cas de litige, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).</p>

POUR TOUS LES LYCÉENS, ETUDIANTS, SEME PM, APPRENTIS QUAND ET COMMENT OBTENIR MON PASS'RÉGION ?

Je n'ai pas encore de Pass'Région

> Je commande ma carte sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne, en indiquant ma filière
<https://auvergnehonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/views/Inscription/CharteEngagement.aspx>

> Je dois télécharger une photo et définir le code d'utilisation de ma carte.

> A l'issue de ma commande, je dois activer mon espace bénéficiaire en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

J'ai déjà un Pass'Région

> Mon établissement revalide mes droits à distance
Le code d'utilisation de ma carte est inchangé.



Quelques AVANTAGES auxquels j'ai droit

MANUELS SCOLAIRES

- > Gratuité des manuels scolaires
- > 50 € pour l'achat de livrets pratiques en STMG et filières pro

PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

- > Je bénéficie d'une aide pour l'achat de mon équipement professionnel, ou de mon équipement de protection.
NE RIEN ACHETER AVANT LA RENTREE.

CULTURE

- > 5 places de cinéma à 1 euro
- > 15 € pour l'achat de d'un livre "loisir" (35 € en Terminale STMG) + 30€ pour l'achat de place(s) de spectacle
- > 1 an d'accès gratuit à la plateforme Divercities (musique et jeux)
- > Accès gratuit à certains musées et expositions de la Région

SPORT

- > 30 € pour une licence sportive annuelle (60€ en cas de handicap)

SANTÉ

- > 60 € pour se former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

CHASSE ET PÊCHE

- > 30 € d'aide

PERMIS DE CONDUIRE B

- > Aide pour les jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire de 35h ou 80h
- > Aide aux Brevetés Jeunes Sapeurs-Pompier / Sapeurs- Pompiers volontaires / Cadets de la Gendarmerie (Sauf statut Apprenti)

FOURNITURES

Année scolaire 2024-2025

Pour tous :

- 1 agenda
- 1 trousse
- 1 cartable / sac
- Stylos, crayons à papier, taille-crayon, gomme, crayons de couleur, feutres, surligneurs, correcteurs
- Règle graduée, rapporteur, équerre, compas
- E.P.S. : Une tenue de sport complète (Pantalon/Short/Tee shirt/Sweat selon la météo + Chaussures de sport).

Lors des cours d'EPS dans le gymnase, l'élève devra avoir des chaussures propres (différentes de celles qu'il porte la journée)

- Sciences physiques, SVT, sciences de laboratoire : Blouse blanche en coton pour le laboratoire
- Elèves de CAP : Calculatrice CASIO FX 92 Collège
- Elèves de Bac Pro : Calculatrice CASIO 25+ E (Mode examen) + 1 Clé USB

Pour les élèves entrants : Prévoir uniquement les fournitures indiquées ci-dessus.

Les équipements professionnels seront encadrés par l'établissement à l'aide du **PASS REGION** :

Ne rien acheter en équipement de protection individuelle ou en outillage.

INSCRIPTION **OBLIGATOIRE** en ligne pour le PASS REGION

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Chaque professeur fournira en début d'année scolaire, une liste des fournitures demandées pour sa matière.